Module : Comptabilité générale 1

Chapitre 4 : Le virement et la réciprocité des comptes

I- Le virement comptable et le virement entre comptes de tiers :

Le virement est une opération comptable par laquelle une somme est transférée du débit (ou du crédit) d'un compte au débit (ou au crédit) d'un autre compte. Le virement, entendu dans le sens strict du terme, ne traduit aucune opération économique de base.

Il n'est pas la constatation d'un flux économique.

A la différence du virement comptable, le virement entre comptes de tiers traduit des flux économiques de base. Les virements de ce genre, rares dans les entreprises, sont nombreux dans les banques.

1- Le virement comptable : Simple opération de technique comptable

Le virement comptable est utilisé dans les cas suivants :

- La rectification des erreurs d'enregistrement dans un compte ;
- Le regroupement de plusieurs comptes dans un seul ;
- La ventilation d'un compte en plusieurs comptes.

1-1- Le virement comptable = Opération de rectification des erreurs d'enregistrement

Exemple : Il a été remis au fournisseur Ali un chèque bancaire de 3 270 H. Par erreur le comptable a porté le montant au crédit du compte « Caisse ». Le compte « Fournisseur » a été correctement débité.

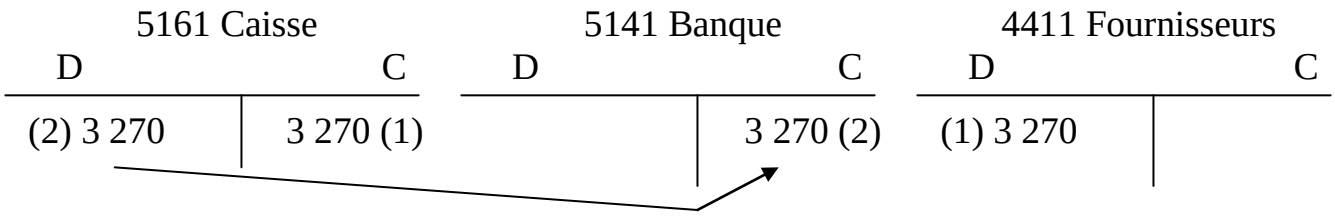

Rectification de l'erreur : On débite « Caisses » et on crédite « Banques ».

Date			
4411	Fournisseurs	**3 270**	
5161	Caisses		**3 270**
	Paiement de la dette		
	d°		
5161	Caisses	**3 270**	
5141	Banques		**3 270**
	Rectification de l'erreur de l'article précédent		

Remarque : Pour soustraire une somme d'un côté (Débit ou Crédit) d'un compte on l'ajoute du côté opposé.

1-2- Le virement comptable = Opération de regroupement de plusieurs comptes dans un seuil compte :

Exemple : Les clients Alaoui et Alami ayant des dettes envers l'E/se BENAMI, respectivement de 3 240 DH et 6 760 DH, décident de s'associer.
L'E/se BENAMI regroupe leurs comptes en un seul.

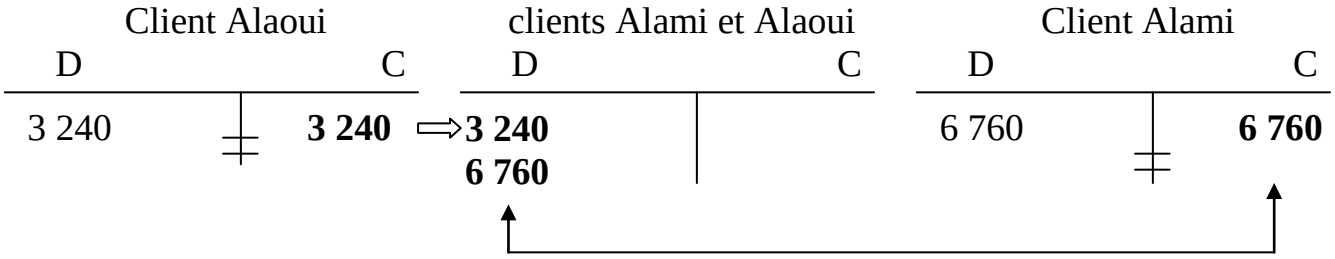

Date			
Clients Alami - Alaoui		**10 000**	
	Client Alaoui		**3 240**
	Client Alami		**6 760**
	Virement pour solde des comptes crédités		

1-3- Le virement comptable = Opération de ventilation d'un compte en plusieurs autres comptes :

Exemple : Le compte « Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers » se présente ainsi :

2350 Mob., matériel de bureau et aménagements divers

D	C
27 000 34 000 55 000 12 300	**128 000**

Le chef de l'entreprise désire connaître le détail du compte 2350, il a décidé de le ventiler en 4 comptes.

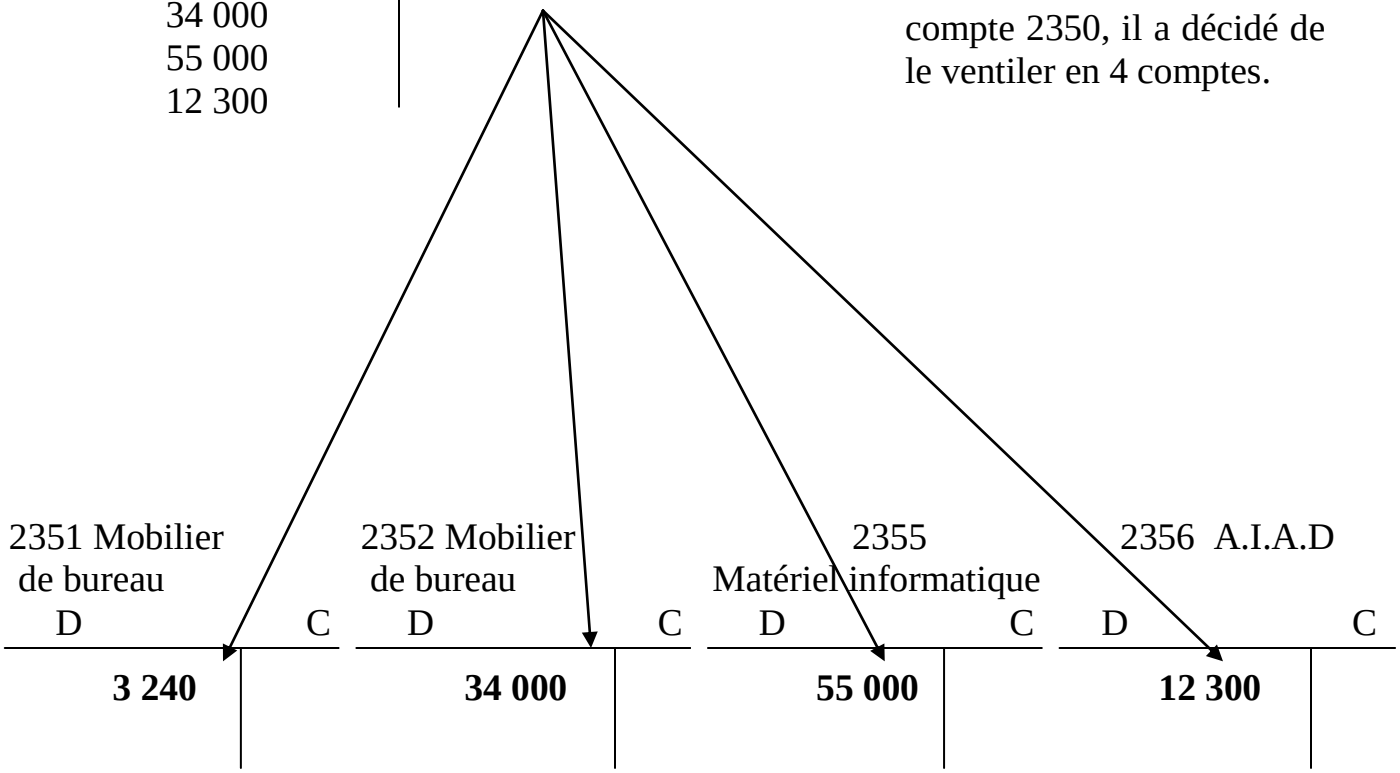

2351 Mobilier de bureau		2352 Mobilier de bureau		2355 Matériel informatique		2356 A.I.A.D	
D	C	D	C	D	C	D	C
3 240		**34 000**		**55 000**		**12 300**	

Date				
2351	Mobilier de bureau		**27 000**	
2352	Matériel de bureau		**34 000**	
2355	Matériel informatique		**55 000**	
2356	Agencements, installations et aménagement divers		**12 300**	
2350	Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers			**128 300**
	Virement pour solde du compte crédité			

2- Le virement entre comptes de tiers

Le virement entre comptes de tiers traduit effectivement des flux économiques de base.

Exemple : Deux clients de la Banque BMCE Rabah et Belhaj entretiennent entre eux des relations d'affaires. Rabah ayant un compte créditeur à la BMCE de 34 000 DH Belhaj ayant un compte créditeur à la même banque de 25 000 DH.

A la suite d'une opération entre eux, Rabah donne à la banque l'ordre de « virer » (ordre de virement) une somme de 12 500 DH au compte de Belhaj.

Les comptes de Rabah et Belhaj se présentent ainsi chez la BMCE



Virement du compte Rabah à celui de Belhaj

Le virement bancaire permet un paiement commode entre les clients des banques parce qu'il ne se traduit par aucun mouvement d'espèces.

Chez Rabah

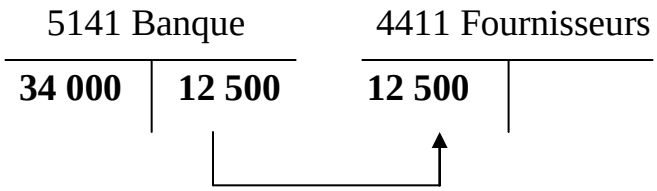

Rabah recevra un « avis de débit » de la BMCE

Chez Belhaj

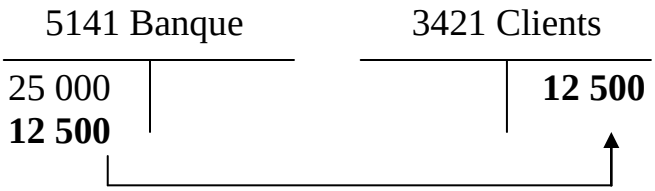

Belhaj recevra un « avis de crédit » de la BMCE

II – La réciprocité des comptes :

1- La notion de réciprocité des comptes :

Exemple : L'entreprise Chafik achète des marchandises 1 800 DH à crédit chez son fournisseur Minoun.

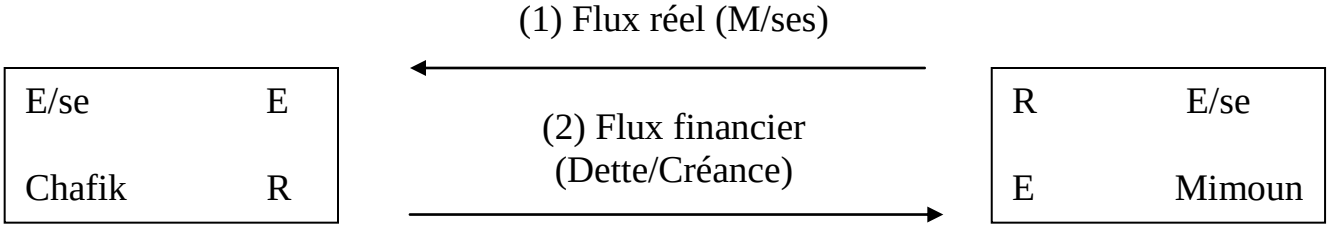

Le flux réel (flux n° 1) représente les marchandises. Elles quittent l'E/se Mimoun pour entrer dans l'E/se CHAFIK. Ce flux intéresse les deux entreprises. Il représente un emploi pour l'E/se CHAFIK et une ressource pour l'E/se Mimoun.

Le flux financier (flux n°2) représente une créance pour l'E/se Mimoun et une dette pour l'E/se Chafik. Il a là une réciprocité de créance et de dette. La dette de l'un constitue une créance pour l'autre.

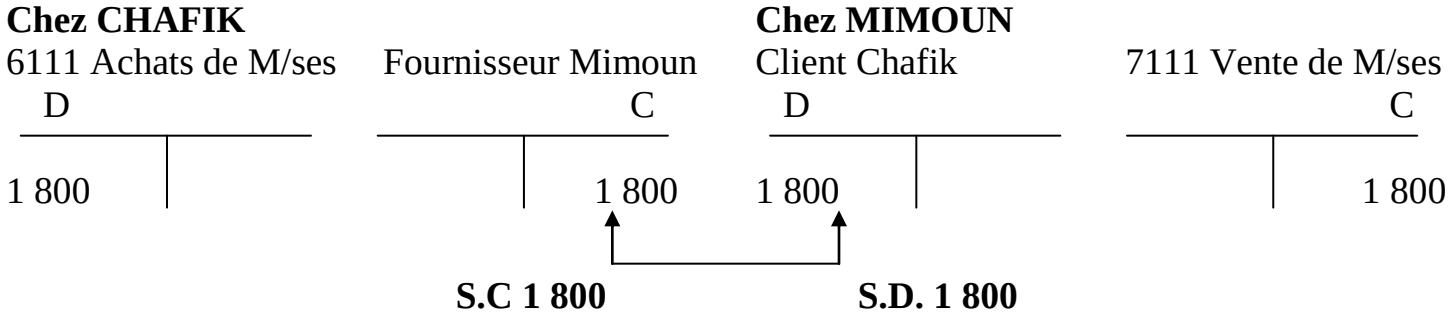

Dans la comptabilité de Chafik, le compte « Fournisseur Mimoun » est crédité de 1 800 DH.

Dans la comptabilité de Mimoun, le compte « Client Chafik » est débité de 1 800 DH (même somme).

Les deux comptes (Fournisseur Mimoun chez Chafik et Client Chafik chez Mimoun) sont réciproques. Ces comptes appartiennent à deux comptabilités différentes. Si l'un est débité d'un montant, l'autre doit être crédité du même montant.

Définition : Deux comptes réciproques appartiennent à deux comptabilités, en principe leurs soldes sont égaux mais si l'un est débiteur, l'autre est créditeur, les deux comptes enregistrent les mêmes opérations et les mêmes sommes.

2- Exemples de comptes réciproques :

Les comptes réciproques sont nombreux : tous les comptes de créances et de dettes tenus par une entreprise ont leurs homologues réciproques dans la comptabilité des tiers intéressés.

2-1- Les comptes réciproques client/fournisseur :

Exemple : Le 10/1/94, l'entreprise Chafik vend à crédit à l'E/se ALLAL 2 150 DH de marchandises.
Le 15/01/94, l'LE/se Allal règle en espèces 800 DH à l'E/se Chafik.
Le 17/01/94, l'E/se Allal règle par chèque bancaire 400 DH à l'E/se Chafik.
Présentons le compte « Client Allal » chez Chafik, et le compte « Fournisseur Chafik » chez Allal.

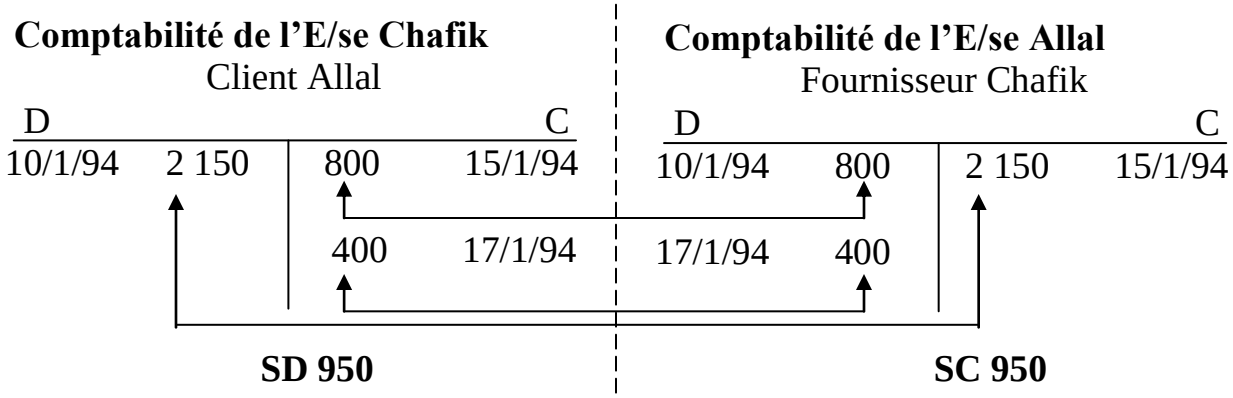

2-1- Les comptes réciproques : Compte ‘‘Banque’’ Tenu par le déposant X/Le compte ‘‘Déposant X’’ Tenu par la Banque :

Exemple : L'entreprise Chafik a ouvert un compte à la BMAO.
Au cours de la première semaine de janvier 94, elle a effectué les opérations suivantes :

- 2/1/94, Versement en espèces au compte bancaire de l'E/se	13 000 DH
- 4/1/94, Achat de M/ses réglé par chèque bancaire	5 000 DH
- 6/1/94, Paiement du loyer par chèque bancaire	1 200 DH
- 7/1/94. Virement bancaire du client Mimoun	800 DH

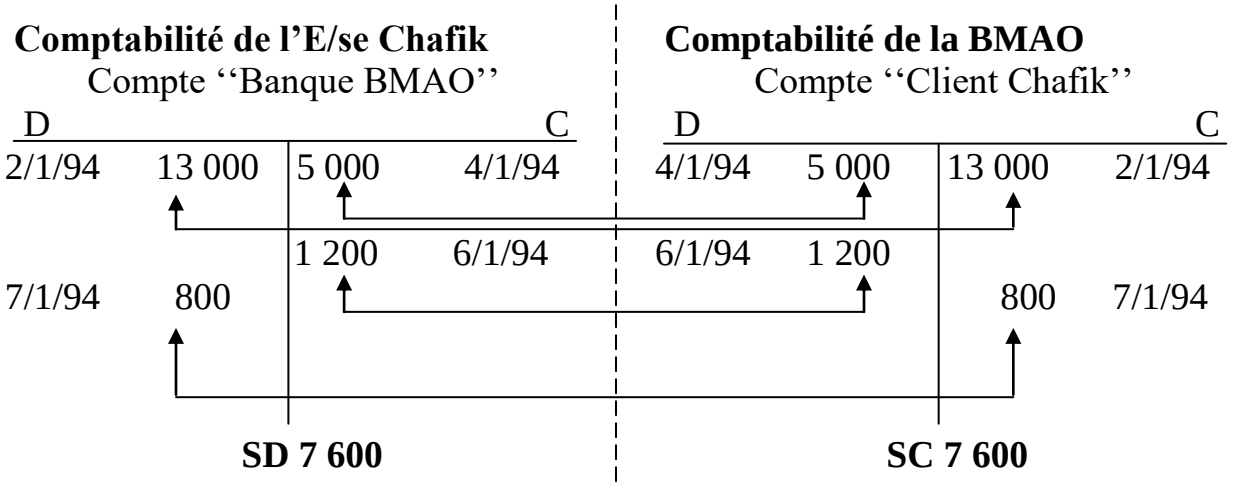

Remarque 1 : Lorsque l'entreprise reçoit de sa banque un ‘‘avis de crédit’’, elle débite le compte ‘‘Banque’’ tenu dans sa comptabilité parce que la Banque a crédité le compte ‘‘E/se’’ elle.
Lorsqu'elle reçoit un ‘‘avis de débit’’, elle crédite le compte ‘‘Banque’’ chez elle, parce que la Banque a débité le compte ‘‘E/se’’ dans sa comptabilité.

Remarque 2 : Le rapprochement de deux comptes réciproques consiste un excellent moyen de contrôle dont nous trouverons ultérieurement des applications, notamment dans les états de rapprochement des comptes.